

LE PLURALISME SYNDICAL AU NIGER. LA PROLIFERATION CONTRE L'UNITE D'ACTION

Abdoulaye SEIDOU

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

seydoua@yahoo.fr

Résumé

La synergie des actions, en vue de la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, est une des faiblesses majeures du mouvement syndical nigérien aujourd'hui. La prolifération et la fragmentation des syndicats les ont fragilisés sur le plan de leur efficacité, de leur représentativité et de leur crédibilité.

Cette contribution vise à montrer que le pluralisme syndical, bien que conforme aux principes de la liberté syndicale, est dévoyé au Niger en raison des fausses interprétations et applications qui en sont faites. Les mobiles de l'émiettement sont, entre autres, l'interventionnisme de l'Etat, à travers l'instrumentalisation des syndicats et les luttes de leadership entre certains dirigeants syndicaux. Les clivages sont plus d'ordre personnel qu'idéologique.

Ce travail est basé sur l'exploitation d'entretiens avec divers acteurs (responsables syndicaux, militants de base, leaders politiques...). Il recourt aussi à des documents écrits et audio-visuels. La méthode compréhensive est utilisée pour décrypter les pratiques et les discours des parties prenantes.

Les résultats indiquent que les actions syndicales (représentations, négociations, revendications, contestations...) sont dispersées. En outre, la création d'intersyndicales et l'adoption de plateformes communes sont circonstancielles. Elles relèvent beaucoup plus d'une stratégie de positionnement que d'une prise en compte des préoccupations des travailleurs.

Mots clés : *pluralisme syndical, action syndicale, unité d'action, mouvement syndical, Niger*

Abstract

The synergy of actions, with a view to defending the material and moral interests of workers, is one of the major weaknesses of the trade union movement in Niger today. The spread and fragmentation of trade unions have weakened them in terms of their effectiveness, their representativeness and their credibility.

This paper aims to show that trade union pluralism, although consistent with the principles of freedom of association, is misguided in Niger because of the false interpretations and applications that are made of it. The motives of the fragmentation are, among others, the interventionism of the State, through the instrumentalization of the unions and the leadership struggles between certain union leaders. The divisions are more personal than ideological.

This work is based on the exploitation of interviews with various actors (union leaders, grassroots activists, political leaders, etc.). It also uses written and audio-visual documents. The comprehensive method is used to decipher the practices and discourses of stakeholders.

The results indicate that trade union actions (representations, negotiations, claims, disputes, etc.) are dispersed. In addition, the creation of inter-union association and the adoption of common platforms are circumstantial. They are much more a positioning strategy than a consideration of workers' concerns.

Keywords: *trade union pluralism, trade union action, unity of action, trade union movement, Niger*

Introduction

Le pluralisme syndical (la reconnaissance de la liberté d'association) et le droit de négociation collective sont contenus dans les conventions numéros 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), adoptées respectivement en 1948 et 1949. Ces textes légitiment le pluralisme sans le rendre contraignant. « Ce principe est codifié en tant que tel dans la Constitution et les législations du travail de nombreux pays africains » (BIT, 2010 : 10). L'Article 9 de la Constitution de la VIIème République du Niger consacre cette indépendance des organisations des travailleurs et des employeurs. Il garantit leur libre choix de constituer des syndicats et de s'y affilier. Cependant, le concept de pluralisme ne doit pas être confondu à celui de prolifération qui est la multiplication anarchique des syndicats, résultant d'une mauvaise interprétation et d'une pratique détournée du premier.

Au Niger, la prolifération des syndicats est consécutive au processus de démocratisation. Elle est apparue après un épisode d'unicité syndicale allant de 1960 à 1996 (Mainassara, 1989 ; Seidou, 1992 ; Zakari, 2004). L'émiettement des structures syndicales est le fait soit de l'Etat, pour les affaiblir et les contrôler, soit de l'égoïsme de quelques leaders syndicaux. Elle est caractérisée par des rivalités au sein des organisations syndicales ou entre elles, une floraison des revendications et un éparpillement des luttes (Seidou, 2016 ; Idé Ario, 2018). Le principe de la liberté syndicale est invoqué pour justifier ce phénomène qui, concrètement, ne privilégie pas les préoccupations des travailleurs.

La fragmentation des syndicats nigériens les fragilise en affaiblissant leur efficacité, en hypothéquant leur représentativité et en les décrédibilisant. Ainsi, l'action syndicale, qui est définie comme la défense des droits de la profession en justice, à travers la participation à des institutions économiques et sociales, à des négociations, à la vie des organes représentatifs du personnel dans les entreprises... (Cornu, 2007) est émiettée.

Ce travail, fondé sur la méthode qualitative, à travers des entretiens semi-directifs et sur l'exploitation de divers documents, décrypte les données à la lumière de l'approche compréhensive. Ses principales articulations sont constituées de la méthodologie, des résultats et de la discussion.

1. Méthodologie

Pour appréhender l'origine et les implications du pluralisme syndical au Niger, plusieurs méthodes et techniques ont été utilisées. Dans un premier temps, ont été parcourus des textes fondateurs du principe tant au niveau international que national et la littérature relative aux diverses versions du phénomène, particulièrement en Afrique. Des documents syndicaux (bulletins, journaux d'information...) et audiovisuels ont été exploités. Ils ont permis d'apprécier les différentes actions syndicales (grèves, déclarations, marches, meetings, négociations, recours ou assignations en justice...).

Ensuite, des personnes ressources (leaders syndicaux, militants de base, acteurs politiques, chercheurs) ont été ciblées. Des guides d'entretien leur ont été administrés afin de recueillir leurs opinions sur la question. En vue de recenser une pluralité de points de vue, les entretiens ont concerné des membres des centrales syndicales considérées comme représentatives ou non à l'issue des premières élections professionnelles, tenues le 31 juillet 2019 au Niger. Des représentants de la Coordination Nationale des Syndicats Non Affiliés (CONSYNA) ont été rencontrés. Les hommes politiques interviewés sont issus des structures de la majorité présidentielle et de l'opposition.

Enfin, les données collectées ont subi une analyse de contenu pour en tirer la substance qui a servi à l'élaboration du présent travail.

2. Résultats

L'appréhension de la situation actuelle du mouvement syndical nigérien requiert un bref aperçu de son historique qui va de l'époque coloniale à la démocratisation du pays en passant par la période autoritaire. Ces trois phases peuvent être regroupées sous deux principales rubriques : d'abord, celle précédant l'émiettement syndical puis celle de la prolifération des syndicats.

2.1. Le mouvement syndical avant la fragmentation

Cette étape comprend l'ère coloniale et celle allant de l'indépendance au « vent de la démocratie ».

2.1.1. Les syndicats sous la domination coloniale : un pluralisme sous tutelle

L'histoire du syndicalisme au Niger est indissociable de celle des ex-colonies françaises d'Afrique de l'Ouest. Les premiers syndicats apparus dans cette zone sont des filiales des Confédérations de la métropole. En plus, les syndicats africains fonctionnent selon le modèle pluraliste des Confédérations-mères, avec les clivages idéologiques (BIT, 2010 : 5). Ainsi, est créée, par exemple, la Confédération Générale du Travail (CGT)-section du Niger (le syndicat le plus important), en 1954, par Djibo Bakary. Mais, face à la condescendance et aux tergiversations de leurs tuteurs métropolitains, relativement aux velléités nationalistes des Africains, les syndicats des colonies optent progressivement pour l'autonomie (Dewitte, 1981 : 3-32).

Les syndicats nigériens jouent un rôle important, aux côtés des partis politiques de l'époque, dans l'avènement de l'indépendance du pays en 1960. A l'issue de la conquête de la souveraineté nationale, le nouveau pouvoir impose un monolithisme politique et syndical en lieu et place du modèle pluraliste des dernières décennies précédant l'indépendance.

2.1.2. L'unicité syndicale : de la soumission à l'émancipation

En septembre 1960 est fondée l'Union Nationale des Travailleurs du Niger (UNTN), la seule centrale syndicale, dirigée par un membre du parti unique au pouvoir. « Ce fait inaugure la phase d'un syndicalisme intégré, à savoir une situation dans laquelle les liens organiques et fonctionnels entre les deux partenaires sont patents » (Seidou, 2016 : 156-157). Cette complicité, qui ne prend pas en compte les intérêts des travailleurs, est interrompue par le coup d'Etat militaire survenu le 15 avril 1974.

Les militaires permettent aux syndicats de choisir librement leurs dirigeants. En septembre 1976, lors de son 9ème congrès, la centrale syndicale prend une nouvelle dénomination : Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN). Mais, en 1978, l'U.S.T.N., sous la pression de la junte, adopte, au cours de son dixième congrès, une philosophie appelée « participation responsable ». Ce choix est, en réalité, pour les

leaders syndicaux, un tremplin à leur réalisation personnelle et non un moyen de défense et de préservation des intérêts des travailleurs (Mainassara, 1989).

Le « vent de la démocratie » qui souffle sur les régimes autoritaires à partir de 1990, impacte l'action syndicale en la radicalisant et en la politisant. En effet, la centrale syndicale, met en avant des revendications plus politiques que professionnelles, en exigeant (avec les nouveaux partis politiques, des structures indépendantes de travailleurs et l'Union des Scolaires du Niger) l'instauration du multipartisme ainsi que l'organisation d'élections libres.

Ce combat pour la démocratie, dont les scolaires sont un des acteurs clés (Seidou, 2022), se manifeste par des grèves générales, des marches, des distributions de tracts, des meetings, etc. Il est la preuve tangible de l'émancipation des syndicats de la tutelle du pouvoir. Il débouche même sur l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (juillet-novembre 1991) dont les syndicats sont les principaux animateurs, aux côtés des représentants des nouveaux partis politiques, des scolaires (appelés les « forces vives ») et du pouvoir.

Les syndicats participent à la gestion de la première transition démocratique (novembre 1991-mars 1993) qui met un terme à la 2^{ème} République. Cette action politique syndicale est « non partisane » et « bureaucratique » parce que, sans être membres d'un parti des travailleurs ou sans affiliation à un parti politique, « des représentants syndicaux participent officiellement (...) dans des commissions ou des corps consultatifs, administratifs ou quasi-législatifs du gouvernement » (Tremblay, 1966 : 51).

Le pays connaît ensuite (de 1993 à 1999) deux Républiques (la 3^{ème} et la 4^{ème}), renversées par des coups d'Etat. Les syndicats perdent plusieurs acquis pendant ces périodes mouvementées sur le plan politique et socioéconomique. Toutefois, ils préservent leur unité jusqu'en 1996 où naît une deuxième centrale syndicale. Cet acte inaugure un pluralisme syndical qui se transformera plus tard en prolifération syndicale.

2.2. L'émiettement syndical ou l'aventure ambigüe

La fragmentation syndicale commence particulièrement sous la 5^{ème} République, c'est-à-dire à partir de l'an 2000. Il convient d'en relever les sources et les implications.

2.2.1. Les origines de la prolifération : entre manipulations politiques et course aux prébendes

Le foisonnement des syndicats est la résultante de facteurs internes et externes : l'égoïsme de certains dirigeants syndicaux et l'ingérence politique.

Il faut noter que le pluralisme syndical (autorisé par la loi) devient un fait, avec la création, le 26 décembre 1996 (sous la 4^{ème} République) de la deuxième centrale, la Confédération Nigérienne du Travail (CNT). Cette naissance serait suscitée par le gouvernement de l'époque qui, acculé par les revendications professionnelles et la pression de l'opposition politique, cherche à affaiblir l'unique organisation nationale des travailleurs. Ces soupçons se confirment, malgré les dénégations de la nouvelle centrale car, en 1997, le pouvoir négocie et signe un protocole avec elle en ignorant l'ancienne (l'USTN) avec laquelle il est en conflit.

La prolifération s'accélère à partir de l'an 2000. La première raison découle des contradictions (surtout d'ordre personnel et non idéologique) entre des membres des instances dirigeantes. Ces querelles intestines (attisées secrètement ou ouvertement par les formations politiques) débouchent souvent sur la création de nouvelles centrales, ayant comme noyaux les syndicats affiliés dissidents. C'est l'exemple de la 3^{ème} centrale syndicale, la Confédération Démocratique des Travailleurs du Niger (CDTN), créée en 2001, à l'issue de divergences internes non résolues à l'amiable. Cette scission serait encouragée par l'opposition politique. Ces suppositions sont confirmées à l'accession de ladite opposition au pouvoir une décennie après, avec la nomination de plusieurs responsables de la nouvelle centrale à des postes politiques ou administratifs. Un membre de la mouvance présidentielle actuelle reconnaît cet état de fait en ces termes : « Nous avons mené avec les syndicats le combat pour l'instauration de démocratie au Niger contre le parti-Etat, incarné par le régime d'alors. Donc il est naturel que nous nous entendions avec les syndicalistes, restés fidèles à nos principes, pour continuer la lutte sous d'autres formes » (Entretien réalisé, le 30 juin 2022 à Niamey).

Ensuite, les multiples avantages monétaires et non monétaires accordés naguère par l'Etat à chaque centrale sont une des sources de la désintégration syndicale. Cette situation est notable un peu partout en Afrique. Au Burkina Faso, par exemple, « cela attire certains individus peu scrupuleux à abuser du droit de liberté syndicale en créant des

organisations fictives » (BIT, 2010 : 44). Au Niger, dans cette ambiance de « syndicalisme alimentaire », certains syndicats « ne se résument qu'à leurs Secrétaires Généraux » et « sont transformés en simple fonds de commerce » (UGTN, 2009 : 5).

Le morcellement est provoqué aussi par les centrales en présence pour mieux se positionner. En effet, chaque centrale tente de grossir ses rangs, même par des moyens déloyaux, notamment par le débauchage des membres des concurrents. Les secteurs de l'éducation et des transports constituent les cas les plus flagrants. Aujourd'hui, 14 centrales de travailleurs, une Coordination nationale des syndicats non affiliés (CONSYNA) et deux groupements patronaux sont enregistrés par le Ministère du travail.

La fragmentation connaît une recrudescence au cours de la période précédant les premières élections professionnelles, organisées en juillet 2019. A l'issue de ces compétitions, qui classent les groupements de travailleurs en « centrales représentatives » et « non représentatives », la pêche aux adhérents continue en vue des prochaines échéances. Cela émane des multiples prébendes accordées exclusivement aux vainqueurs au prorata de leur score, d'où la lutte fratricide entre les centrales pour améliorer leur audience et figurer prochainement dans le peloton de tête. Cette guerre des centrales est illustrée par le dernier congrès de la CNT, tenu en 2022. Un des principaux membres fondateurs de ladite centrale (classée deuxième derrière la CDTN), le Syndicat National des Banques et Etablissements Financiers au Niger (SYNBANK), la quitte et s'affilie à la CDTN, jugée proche du pouvoir. Cette défection du syndicat (largement médiatisée) est justifiée ainsi par un de ses leaders : « Nous sommes partis parce que la CNT ne respecte pas ses engagements » (Entretien réalisé le 11 juillet 2022 à Niamey). En fait, ce départ serait dû à l'élection, au poste de secrétaire général de la CNT (que convoiterait le dissident), du responsable du Syndicat National des Agents Contractuels et Fonctionnaires de l'Éducation de Base (SYNACEB). Un militant de la centrale, victime de l'hémorragie, exprime sa désolation en ces termes : « Les syndicats sont politisés et infiltrés » (Entretien réalisé le 12 juillet 2022 à Niamey).

Un autre facteur extérieur contribuant à la prolifération syndicale en Afrique, est la compétition entre les organisations internationales. Selon le BIT (2010 : 20-21), « des syndicats ont été créés ou maintenus avec des fonds internationaux, souvent pour contrecarrer une organisation de

l'autre camp ». Au Niger, des centrales sont affiliées à des structures internationales. Les rivalités découlant de ces appartenances se manifestent surtout à travers des réalisations visibles (construction d'infrastructures, financement de grandes rencontres...) faites par les partenaires.

Les conflits, au sein et entre les syndicats, ont des retombées délétères sur le mouvement syndical nigérien.

2.2.2. La désagrégation du monde syndical : des conséquences pernicieuses

L'émiettement des syndicats a de multiples effets, notamment sur « leur capacité à imposer un rapport de force favorable à la négociation et (...) à influencer les politiques sociales et économiques pour une meilleure prise en compte (...) des préoccupations des travailleurs » (BIT, 2010 : V). En effet, des syndicats concurrents, porteurs des mêmes revendications, négocient séparément. Et, les patrons jouent sur ces divergences pour faire passer leurs desiderata. Cela est courant singulièrement dans le domaine de l'éducation où la balkanisation est très prononcée et où les alliances se font et se défont au gré des circonstances. Ainsi, en février 2022, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Président du Comité interministériel de négociation avec les partenaires du secteur de l'éducation, signe un protocole d'accord avec la Dynamique des syndicats de l'éducation qui a observé quelques jours de grève avant la rencontre. Ceci fait dire à un militant d'une structure discriminée : « Le Gouvernement choisit son camp pour discuter. Nous, nous n'existons pas pour lui » (Entretien réalisé le 12 juillet 2022 à Niamey).

L'une des conséquences les plus nuisibles de la fragmentation des syndicats est la dispersion des luttes et l'absence de solidarité. « Les employeurs exploitent ces divisions et ces rivalités et en tirent profit. Certains n'hésitent pas à recourir à la subornation ou aux services de syndicats « jaunes » » (BIT, 2010 : 14). Par exemple, le 7 janvier 2016, le Collectif des Syndicats du Secteur des Transports (CSSST), composé de 28 syndicats, lance une grève générale d'avertissement pour exiger du Gouvernement la diminution du prix des hydrocarbures à la pompe et l'arrêt des tracasseries policières. Cette action, largement suivie par les conducteurs de taxis, est boycottée par le Syndicat des Propriétaires de Taxis (SPT). En plus, selon un responsable des grévistes d'alors, « une

entreprise de vente de carburant, tenta de démobiliser certains conducteurs en distribuant gratuitement de l'essence » (Entretien réalisé le 12 juillet 2022 à Niamey). Le déficit de solidarité existe aussi parmi les syndicats non affiliés à travers leur indifférence en cas de grève d'un membre.

Une autre manifestation de la division des syndicats s'observe lors de la commémoration du 1^{er} mai. Avant la création des intersyndicales, chaque structure organise séparément l'événement et remet au Ministère du Travail son cahier de doléances. Cette cacophonie syndicale, qui se traduit par l'inefficacité des actions, est un des mobiles des tentatives de regroupement.

3. Discussion

Cette rubrique aborde successivement les initiatives de création d'intersyndicales pour pallier le phénomène de fragmentation, les premières élections professionnelles qui constituent paradoxalement un facteur aggravant de la division syndicale et quelques enseignements tirés.

3.1 Des tentatives d'union pour éviter le naufrage

En Afrique francophone, il est établi que le pluralisme est un prétexte à la prolifération syndicale avec des effets nocifs pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs (Fonteneau *et al.*, 2004 ; Tagum-Fombeno, 2006 ; BIT, 2010). Au Niger, cette situation est même qualifiée, par le secrétaire général d'une centrale, de « banditisme qui infecte de plus en plus le mouvement syndical nigérien » (CDTN, 2015 : 5). Et, pour minimiser les « dégâts de cette nouvelle forme de syndicalisme » que sont, entre autres, « la démotivation de la base, le scepticisme des militants, le discrédit qui gagnent dangereusement le milieu du travail » (UGTN, 2009 : 5), les centrales initient des intersyndicales. En effet, face à l'indifférence et à l'inertie des centrales à l'égard de leurs préoccupations (licenciements abusifs, bafouement des libertés syndicales, pauvreté laborieuse...), les travailleurs affichent une désaffection croissante pour les actions syndicales (grèves, marches...). Cela incite certaines centrales, que des affiliés menacent souvent de quitter, à se fédérer pour retrouver une crédibilité aux yeux des employeurs publics et privés ainsi que des simples militants.

La création de la première intersyndicale, l'Entente des Travailleurs du Niger (ETN), regroupant l'USTN, la CNT et l'Union Générale des Travailleurs du Niger (UGTN), répond en partie à ce souci. Elle est plus mue, en réalité, par leur opposition à la CDTN (qui se targue d'être la centrale la plus représentative et est soupçonnée d'être la marionnette de l'opposition de l'époque). La marginalisation de la CDTN par le Gouvernement, qui négocie uniquement avec l'ETN, dénote la collusion entre ces derniers, malgré l'inexistence d'alliance formelle.

La seconde intersyndicale, l'Intersyndicale des Travailleurs du Niger (ITN), est créée en 2009 sous la 5^{ème} République par les 7 grandes centrales syndicales de l'époque. Elle participe ouvertement, avec la société civile, les syndicats non affiliés et les partis politiques de l'opposition, à un front pour contrecarrer la prolongation illégale du mandat par le Président d'alors (Seidou, 2014). Cette action syndicale n'a pas de fondements professionnels mais politiques. Ici, conformément à l'analyse théorique de l'action développée par Touraine, l'affrontement de l'adversaire (l'Etat) s'inscrit dans un champ social (« principe de totalité ») posé par l'acteur social (l'intersyndicale) comme justification de la lutte (Durand Claude, 1967). La cohésion de l'ITN contribue à la chute de la 6^{ème} République. Elle s'affirme, ainsi, comme l'interlocutrice principale du nouveau régime.

Pour contrebalancer cette hégémonie, six centrales, n'appartenant pas à ce regroupement, mettent en place la Convergence des travailleurs du Niger (CTN) en 2015. Elle se positionne en une autre force « crédible » et arrive à négocier séparément avec l'Etat. Cela arrange quelque part le Gouvernement qui peut exploiter cette division à son profit.

L'annonce de l'organisation des premières élections professionnelles estompé la coopération entre les centrales, symbolisée par les intersyndicales.

3.2. Les élections professionnelles ou la relance des hostilités

Face à la création anarchique des syndicats, à la difficulté d'identification par l'Etat des partenaires les plus crédibles dans le cadre des négociations ainsi que de l'octroi de certains avantages financiers et sociaux, naît l'idée d'un scrutin pour départager les centrales syndicales. La guerre fratricide entre les syndicats se solde, à l'issue des élections, par la création (quelques jours après la rencontre entre le Premier Ministre et les syndicats les plus représentatifs), d'un autre regroupement, baptisé

Alliance des Travailleurs du Niger (ATN). Il est composé de trois compétiteurs malheureux (les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}). Ceci dénote encore une stratégie de positionnement sur la scène syndicale afin de se faire valoir et bénéficier de certaines faveurs, généralement au détriment des travailleurs.

Une ITN, « nouvelle formule », qui exclut les alliés perdants du récent scrutin, voit le jour en janvier 2021. Elle regroupe les centrales retenues comme « représentatives », excepté celle arrivée en tête (la CDTN). Le refus d'adhésion de la première centrale pourrait s'expliquer par sa crainte de perdre ses privilèges. En effet, le code électoral prévoit la répartition des avantages selon le score des élus, ce qui est contesté par les autres vainqueurs et même par les vaincus. Ces derniers se plaignent aussi de l'absence de partage des conclusions des négociations des centrales représentatives avec le gouvernement (Seidou, 2021). Cette exclusion des perdants peut avoir des conséquences négatives sur l'unité d'action car la présence de certains dans des secteurs stratégiques est encore significative.

Pour le BIT (2010 : 19), « cette distinction [le classement] ne devrait pas avoir pour effet de priver les syndicats non reconnus comme les plus représentatifs des moyens essentiels pour défendre les intérêts professionnels de leurs membres ». Or, au Niger, les premiers scrutins professionnels ressemblent, dans les faits, à une mort programmée des perdants qui sont généralement démunis et ne bénéficient pas souvent de l'appui de partenaires extérieurs. La plupart des vainqueurs, eux, sont affiliés à des organisations internationales qui le soutiennent dans différents domaines. C'est, par exemple, le cas de la CNT dont le siège national est construit par la Confédération Syndicale Chrétienne (CSC) de Belgique.

A l'issue de l'examen de la situation syndicale au Niger, quels enseignements faudrait-il en tirer ?

3.3. Quelques leçons

La création des intersyndicales est, probablement, l'amorce d'une prise de conscience par les syndicats. Ils sont convaincus, à l'épreuve des faits, que seule l'unité d'action est porteuse de succès. Toutefois, les facteurs internes et externes de la division sont toujours présents. En effet, la cupidité est encore vivace dans les rangs des syndicalistes. Cela incite à créer, de toutes pièces, sans éthique et déontologie syndicales, des

organisations sur le papier, des « coquilles vides », juste pour capter les rentes liées à la position. Et, les employeurs (publics ou privés), conscients de cette vulnérabilité des syndicats, l'exploitent pour assouvir leurs desseins.

Les élections professionnelles, quant à elles, sont un couteau à deux tranchants. Elles ont permis de « décanter » le paysage syndical en sélectionnant cinq centrales représentatives, d'où la satisfaction du vœu de certains syndicats et de l'Etat. Mais, elles ont envenimé les contradictions entre les centrales, d'un côté, et entre celles-ci et l'Etat, de l'autre (Seidou, 2021). Toutefois, elles permettront de minimiser l'éclosion de syndicats fantaisistes. En effet, pour participer aux prochaines joutes électorales, il faudra drainer une masse critique de militants réels et non fictifs. Pour ce faire, aucun subterfuge n'est permis, d'où le caractère moralisateur du premier scrutin.

Conclusion

Le mouvement syndical nigérien, né dans le contexte colonial, était caractérisé, à cette période, par un pluralisme syndical. Malgré son inspiration du modèle des confédérations métropolitaines, il a su mener des actions communes avec les partis en présence pour la libération nationale. Après l'accession du pays à l'indépendance, il est passé du monolithisme, sous les régimes de parti unique et d'exception (pouvoir militaire) auxquels il était parfois intégré, au pluralisme (consécutif à la démocratisation du système politique).

Toutefois, le pluralisme a favorisé la prolifération excessive des syndicats, du fait de plusieurs facteurs internes et externes. Par exemple, l'allocation d'avantages monétaires et non monétaires aux centrales syndicales ainsi que des considérations subjectives (divergences personnelles et non idéologiques) provoquent des scissions au sein des syndicats. L'Etat et les employeurs privés, conscients de ce « syndicalisme alimentaire », l'exploitent à leur profit en divisant les travailleurs, par l'encouragement de syndicats fantoches. Compte tenu du cadre multipartiste, des syndicats sont parfois noyautés par des partis de tous les bords selon des intérêts, généralement circonstanciels.

Et, au regard de l'inefficacité des luttes isolées, induisant la démoralisation et la démobilisation des militants, les centrales syndicales se constituent occasionnellement en intersyndicales en vue de créer un

rapport de force capable d'infléchir les positions patronales. Ces regroupements ont parfois, de concert avec d'autres alliés comme les syndicats non affiliés, les partis politiques et l'Union des Scolaires du Niger, abouti à des avancées notables au plan national, comme la restauration de la démocratie en 2009.

Les premières élections professionnelles, organisées en 2019, bien que controversées, ont permis de clarifier le paysage syndical en sélectionnant cinq centrales représentatives. Cette expérience pourrait minimiser la création de syndicats fictifs.

Au Niger, comme dans plusieurs pays africains, sur le plan syndical, le « dilemme "unité-pluralisme" » (Fonteneau *et al.*, 2004) est toujours d'actualité, du fait des avantages et des inconvénients des deux options. Néanmoins, le pluralisme est une expression de la démocratie syndicale. Il constitue une arme contre le diktat d'une centrale unique, souvent inféodée à un pouvoir autoritaire. Le cas des syndicats nigériens sous les régimes de parti unique et d'exception est illustratif. Le principe du pluralisme, pour être efficace et au service des intérêts des travailleurs, doit être préservé de tout dévoiement.

Bibliographie

BIT (2010), *Pluralisme syndical et prolifération des syndicats en Afrique francophone*, Genève, 60 p.

BIT (2002), Programme focal de promotion de la Déclaration, *Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail*, 81 p.

CDTN (1^{er} Mai 2015), *La voix du travailleur*, Bulletin d'information de la Confédération Démocratique des Travailleurs du Niger, n° 15, 75 p.

Cornu Gérard (2007), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 986 p.

Dewitte Pierre (avril-juin 1979), « La CGT et les syndicats d'Afrique occidentale française (1945-1957) », in *Le Mouvement social*, n° 107, pp. 15-50.

Durand Claude, (oct.-déc. 1967), « Conditions objectives et orientations de l'action syndicale », in *Le mouvement social*, No 61, Sociologie et Histoire, pp. 77-105.

Fonteneau Gérard, Madounga Noël et Linard André, (novembre 2004), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris, Karthala, 174 p.

- Idé Ario Adamou** (2018), *Etude sur l'état des lieux du dialogue social assortie d'un plan de dynamisation et de renforcement du dialogue social au Niger*, Rapport provisoire, Niamey, 219 p.
- Mainassara Boureima** (1989), *Pratiques syndicales et conscience de classes au Niger*, T. II, Niamey, I.N.N., 284 p.
- Seidou Abdoulaye** (1992), *Condition et conscience ouvrières au Niger : Les mineurs d'Arlit*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux II, France, 484 p.
- Seidou Abdoulaye** (2014), « Le Tazartche ou autopsie d'un coup d'Etat constitutionnel programmé au Niger », in *Revue du CAMES*, Nouvelle Série, Sciences Humaines, N° 002, 1er Semestre, pp. 88-110.
- Seidou Abdoulaye** (2016), « Le syndicalisme au Niger : entre servitude et défiance », in *Etudes Sabéliennes*, N° 10, Octobre, pp. 150-178.
- Seidou Abdoulaye** (2021), « Les premières élections professionnelles au Niger : enjeux et perspectives », in *Revue Della/Afrique*, Numéro spécial / Septembre, pp. 12-28.
- Seidou Abdoulaye** (2022), « Mouvements scolaires et étudiants au Niger. Une répétition de l'histoire », in *Revue Recherches et Regards d'Afrique*, Vol. 1, N° 1, février, pp. 436-453.
- Tagum-Fombeno Henri-Joël** (2006), *L'action des syndicats professionnels en Afrique noire francophone*, Paris, L'Harmattan, Collection Etudes africaines, 336 p.
- Tremblay Louis-Marie** (1966), « L'action politique syndicale », in *Relations industrielles/Industrial Relations*, Volume 21, numéro 1, pp. 44-57.
- UGTN** (1^{er} mai 2009), *Le bâtisseur*, Organe d'Information et de Sensibilisation de l'Union Générale des Travailleurs du Niger, N° 0007, 12 p.
- Zakari Harouna** (2004), *Le syndicalisme nigérien de 1987 à 2001*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université Abdou Moumouni de Niamey, 79 p.